

**ZAC de la Zone Industrielle des Tilleroyes - Opération d'aménagement -
Avenant n° 3 au traité de concession à la Société d'Equipement du
Département du Doubs**

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Par arrêté préfectoral du 29/10/1973, la ZAC dénommée Zone Industrielle des Tilleroyes a été créée. Le Conseil Municipal, par délibération du 21 mars 1974 a approuvé le dossier de réalisation et notamment la convention d'aménagement entre la Ville et la SEDD.

L'opération d'aménagement de la ZAC avait pour objet de créer sur une surface d'environ 45 ha une zone industrielle aux Tilleroyes. Les dernières cessions ont été réalisées pour l'installation de la Société PRESSMATIC en 1991.

Le traité de concession d'une durée de 18 ans a pris fin le 21 mars 1992. Il convient en conséquence de proroger ce traité jusqu'au 30 novembre 1992 par l'établissement d'un avenant n° 3 permettant à la SEDD, aménageur, de terminer la mission qui lui est confiée dans le cadre de cette ZAC jusqu'au bilan de clôture. La rémunération de la SEDD sera, à ce titre, de 50 000 F TTC.

Sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Député-Maire à signer l'avenant n° 3 décrit ci-dessus.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.